

#PJJenColère

Le journal militant du SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord



Qui sommes-nous ?

Le SNPES-PJJ/FSU est la première organisation représentative des personnel.le.s à la PJJ.

Syndicat de lutte et progressiste, il défend l'égalité des droits entre toutes et tous, et se bat pour un véritable service d'éducation au Ministère de la Justice.

Contre toutes les lois répressives qui stigmatisent la jeunesse en difficulté, le SNPES-PJJ/FSU fait le pari permanent de l'éducatif.

Multicatégoriel, notre syndicat est celui de tous les personnel.le.s, quelque soit leur corps ou leurs fonctions.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Edito

Cela fait maintenant plusieurs mois que le SNPES-PJJ/FSU dénonce l'abrogation sans débat de l'Ordonnance de 45, et la mise en œuvre à marche forcée pour octobre 2020 d'un nouveau Code de Justice Pénal des Mineurs. Le gouvernement, le Ministère et la DPJJ avancent de manière autoritaire et détruisent à la fois la justice des mineurs et les missions même de la PJJ.

L'éducatif n'a plus la priorité, et passe après le « redressement » des mineurs et leur « mise à l'épreuve éducative » (sic).

En bons élèves de la

**Numéro spécial
Grève
du 12 mars 2020**

macronie, le secrétariat général et la DPJJ en profitent pour dézinguer à tour de bras les collectifs de travail, les CAP, les règles garantes de l'équité de traitement, l'esprit critique et, au bout du bout, l'ensemble des personnels.

Entre opacité et mise en concurrence, les professionnel.le.s sont maltraité.e.s et déconsidéré.e.s. Déjà en souffrance depuis des années, ils sont aujourd'hui à bout. C'est pourquoi **il est temps de dire stop ! En grève et à Roubaix le 12 mars, nous les ferons reculer.**

Numéro 1 - mars 2020

Liquidation de la PJJ :

Toutes et tous concerné.e.s

Toutes et tous en grève le 12 mars

Je suis éducateur en hébergement.

Je suis confronté à la multiplication des placements en urgence, qui servent plus à répondre aux attentes du Parquet et à sanctionner les jeunes, plutôt que d'être des décisions réfléchies, préparées pour accompagner au mieux un.e adolescent.e. Avec le CJPM, les placements-sanctions et de courte durée deviendront la norme. C'est tout le travail éducatif dans le temps long du placement qui va être sabordé. Déjà confronté tous les jours à l'agitation de jeunes qui peinent à in-

vestir leur placement, je sais que le CJPM va graver dans le marbre les politiques répressives, et creuser encore le fossé entre mon travail d'éducateur et ce qui sera attendu de nous, lorsque seront placé.e.s des ados à « redresser »...

Dans le même temps, je subis au quotidien des conditions de travail toujours plus dégradées. La gestion des emplois du temps est catastrophique, les collègues souvent absents car en souffrance, les services seuls sont fréquents, et les réunions pédagogiques de plus en plus rares, et loin de nos préoccupations.

A. Mais cette mesurette ne compense pas l'essentiel: le gel du point d'indice depuis des années. Et je reste sur un A minuscule, qui ne change rien à mon manque de débouchés professionnels. Sans compter que la mobilité interne à la PJJ va être une vraie loterie, opaque, avec la suppression des CAP et du barème à l'ancienneté.

Dans l'équipe, nous sommes maintenant tous mis en concurrence avec les primes au mérite (CIA), et ça commence à créer des tensions. La campagne des CREP s'annonce explosive. D'autant que tou.te.s mes collègues contractuel.le.s n'ont pas le droit à ces primes, et subissent de plein fouet la précarité et la pression liée à la courte durée de leurs contrats. Toujours informé.e.s à la dernière minute de leur renouvellement ou non, ils sont la variable d'ajustement d'une fonction publique qui va bientôt faire du statut de fonctionnaire une exception.

Pour toutes ces raisons je serai en grève le 12 mars 2020 !

Et le 12 mars, on fait quoi exactement ?

Être en grève c'est perdre une journée de salaire, et c'est toujours difficile. Mais ça reste un moyen important de se faire entendre. Et surtout, c'est le seul moyen de pouvoir se réunir toutes et tous ensemble, en Assemblée Générale de grévistes.

Le 12 mars, à l'ENPJJ, on pourra donc faire du bruit, manifester notre colère, mais aussi décider collectivement de ce que nous pouvons faire pour porter nos revendications...

Le 12 mars, ce n'est qu'un début !

Les Etats généraux du placement font parler des hébergements. Mais à moyens constants et sans remettre en cause les orientations récentes, c'est surtout de l'enfumage. Ou pire, le grand procès de l'hébergement.

Educateur, je suis passé en catégorie

Je suis adjointe administrative à la PJJ.

Clé de voute de mon unité, je suis la première interlocutrice des jeunes et de leur famille. Dans le cadre de leur accueil physique et téléphonique, je suis confrontée régulièrement à leur impatience ou même à leur colère, tout comme à leurs peurs et leurs souffrances. Quand l'organisation du service est mise à mal, c'est moi qui en paye le prix fort. Pour l'équipe, mon bureau est souvent un lieu de renseignements, d'écoute, voire un refuge...

Mais je reste largement isolée

sur mon lieu de travail, je n'ai jamais l'occasion d'échanger avec mes collègues AA. En prise directe avec les RUEs et DS, je suis à la fois prise pour une secrétaire de direction, et utilisée comme le rouage indispensable dans le service pour gérer les RH, Chorus, Game, le budget, les commandes, les partenaires etc. La liste est tellement longue qu'il est impossible de ne pas en oublier.

Mais si mes fonctions et mon métier ont évolué, au point de correspondre pour de nombreuses tâches à la fiche de poste d'une Secrétaire Administrative (de catégorie B), ma grille

indiciaire reste désespérément la même. Les quelques primes que j'ai touchées n'y changent rien : voilà des années que l'on me fait miroiter une revalorisation qui ne vient pas. Tous les chamboulements à venir vont encore alourdir ma charge de travail mais, AA à la PJJ, je suis bien peu de choses au sein du Ministère de la Justice. On m'oublie toujours, sauf lorsqu'il s'agit de charger la mule ! Je suis isolée, exploitée et pas reconnue à la hauteur de mon travail. **Pour toutes ces raisons je serai en grève le 12 mars 2020 !**

Je suis adjoint technique à la PJJ, spécialité cuisine.

Comme mes collègues maître.sse.s de maison ou ouvriers de maintenance, j'interviens au quotidien dans la prise en charge des mineur.e.s. Je contribue à leur accompagnement, je joue un rôle essentiel dans la vie du foyer, dans la régulation des relations, et je suis partie prenante de l'équipe éducative.

D'ailleurs ma fiche métier rappelle cette spécificité des AT à la PJJ : *"Contribuer, dans l'exercice de sa spécialité, à la prise en charge éducative du mineur. Participer à l'organisation de la vie collective au sein d'une structure et veiller à transmettre des règles de vie et de partage... Selon le lieu d'affectation et en fonction des activités qu'il met en place, l'agent entretient une relation de proximité avec le mineur."*

Mais ma hiérarchie me cantonne de plus en plus dans mes missions purement techniques, et dégrade mes conditions de travail sans scrupule. Mes collègues sont souvent sommés d'intervenir sur plusieurs services ou unités, de multiplier les kilomètres, les interventions rapides sans suivi et sans logique... De plus en plus isolé, je suis peu à peu exclu du collectif de travail.

A ce jour, je ne bénéficie d'aucune perspective de débouché en catégorie B, alors que j'effectue au quotidien un travail au-delà des prérogatives de la catégorie C. Je me sens exploité, non reconnu dans la spécificité de ma fonction, insatisfait quand à mon évolution de carrière. **Pour toutes ces raisons je serai en grève le 12 mars 2020 !**

Je suis Professeur technique en UEAJ.

Quel est mon devenir? Depuis des années, l'insertion n'est plus une priorité pour la PJJ, laissant les quelques UEAJ encore ouvertes en déshérence : postes vacants ou supprimés, recours accru aux emplois précaires, fermeture d'ateliers, structures sans projet et orientation claires...

Aujourd'hui ce sont les mêmes qui affirment vouloir remettre l'insertion au coeur de l'accompagnement des adolescent.e.s. Après avoir demantelé nos outils de travail, on voudrait refaire confiance aux UEAJ ? Certainement pas !

La mise en oeuvre de la MEAJ (Mesure Educative d'Activité de Jour), ersatz de la MAJ, est la vraie raison de ce regain

d'intérêt pour les UEAJ. Cette mesure, à visée de contrôle et de probation, va trouver tout son sens avec le CJPM, et définit les contours d'une insertion/occupation, tout le contraire de ma vision émancipatrice du travail en UEAJ.

En plus de vider mes missions de leur sens éducatif, la DPJJ a orchestré l'extinction de mon corps en 2016. Devant l'échec de cette politique, elle est revenue sur sa décision sur le principe, mais en bloquant totalement mon avenir et ma situation statutaire, malgré les annonces qui se succèdent depuis trois ans. Exclu de PPCR en l'état, je ne bénéficie d'aucune revalorisation, et la dernière CAP d'avancement a été purement annulée par l'administration... Je suis même exclu du versement du CIA !

Comble d'hypocrisie, on me refuse l'accès au corps des cadres éducatifs alors qu'on m'a incité à devenir RUE il y a quelques années pour accélérer l'extinction de mon corps. Insécurisé dans mon statut et mes fonctions, méprisé et maltraité, on m'empêche de faire mon travail correctement. **Pour toutes**

ces raisons je serai en grève le 12 mars 2020 !

Je suis psychologue

à la PJJ, en milieu ouvert. En 2012, a été annoncé un statut ministériel des psychologues, afin notamment de régulariser la situation des personnels non titulaires de la pénitencière. Dans les tuyaux, un statut unique niant ma spécificité de psychologue clinicien. En attente de validation depuis 2018, le projet vient finalement d'être abandonné.

En attente de ce statut, tout a été bloqué. Les grilles indiciaires et le 3ème grade, prévus dans l'accord « PPCR » pour les « A type », n'ont pas été mis en place, et l'avancement a été gelé. L'absence d'intégration dans le RIFSEEP, comme pour les PT, m'a exclu du versement du CIA, créant un sentiment d'injustice.

En parallèle, mes conditions de travail se dégradent : la montée en charge des MJIE, dont le mode de calcul a été modifié (par mesure et non par mineur), ne me permet plus d'exercer mon métier de manière satisfaisante. Je ne peux pas rencontrer tous les

enfants d'une fratrie, ou alors je dois faire l'impasse sur les 50% de mon temps de travail normalement consacré aux situations pénales les plus complexes.

En hébergement mes collègues sont désormais victimes de pressions pour leur imposer certains écrits ou la mise en place d'activités, au détriment de notre autonomie technique.

Mon temps FIR, essentiel à mon travail, est souvent remis en question, laissant ainsi planer un doute sur son utilité réelle.

La spécificité de mon travail de clinicien auprès des adolescents n'est pas considérée, mon autonomie technique est mise à mal, je souffre de l'absence de reconnaissance salariale.

Pour toutes ces raisons je serai en grève le 12 mars 2020 !

Je suis Assistante de Service Social à la PJJ. Comme les psychologues,

je souffre de mes conditions de travail. Dans les MJIE, toujours plus nombreuses, je ne peux plus travailler correctement.

Seule ASS du service, je n'ai pas d'espace pour échanger sur mes pratiques. L'expérimentation sur l'évolution de mon métier, menée en 2019, n'a pas donné lieu à explications ou à échanges sur les terrains. Je suis isolée, et inquiète quant à l'avenir des MJIE à la PJJ, donc aussi pour ma place.

Comme pour les éducateurs, mon entrée dans le « A » minuscule ne suffit pas à reconnaître mon bac +3 et mes compétences. Et après cinq ans à attendre un concours pour que mes collègues contractuels aient un débouché, je reste sidérée par le fiasco de 2019, qui a obligé des collègues à refuser le concours ou à partir loin alors que leur poste restait vacant ! Enfin, nous essayons les plâtres des nouvelles règles de mobilité, opaques et arbitraires.

Pour toutes ces raisons je serai en grève le 12 mars 2020 !

Je suis RUE à la PJJ.

Ces dernières années, avec mes collègues, je me suis mobilisée pour une véritable reconnaissance statutaire de mes fonctions. En face, la DPJJ nous a opposé mépris et incompétence, en inventant le corps des « cadres éducatifs » et un statut au rabais. Après des errements incompréhensibles, la DPJJ a dégouté beaucoup de collègues, et je suis moi-même en pleine insécurité professionnelle.

D'autant que la DPJJ transforme mon rôle en profondeur, en me forçant à « choisir mes collabo-

rateurs », à peser sur la mobilité des agents, et à influencer sur leur rémunération, en créant des primes au mérite liées aux CREP. Ancienne CSE, j'ai choisi de devenir RUE pour mettre mon expérience à profit, pas pour déborder de pouvoir et devenir un manager à la sauce McDonald's !

Je refuse de devenir le « bras armé » de l'administration, qui veut mettre de l'ordre dans les rangs à l'approche du CJPM et des nouvelles orientations. Défenseur d'une justice des mineurs qui met encore l'éducatif au cœur, je ne veux pas être

entre le marteau et l'enclume et imposer à mon équipe éducative, de se soumettre à la liquidation de nos métiers et de nos missions.

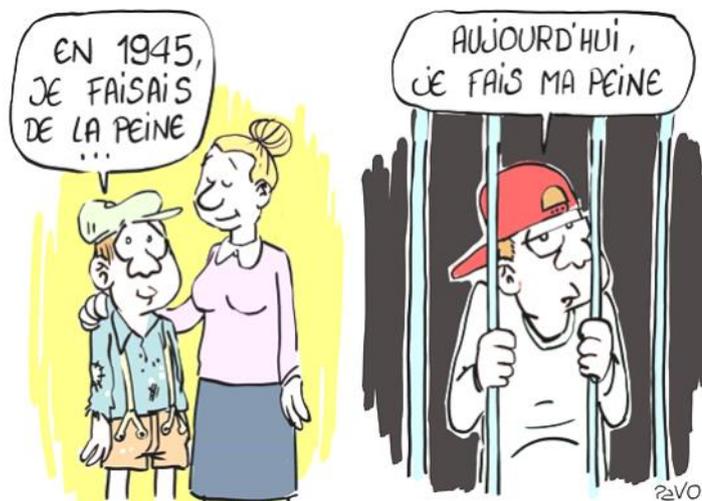
Pas considérée par mon administration et attaquée dans mon éthique professionnelle, je ne veux pas contribuer à la casse des collectifs de travail et à la division des agents, tout comme je ne veux pas cautionner des fonctionnements opaques et arbitraires. **Pour toutes ces raisons, je serai en grève le 12 mars 2020 !**

Je suis fonctionnaire et mon droit à la retraite est attaqué par le gouvernement. Grand perdant de la réforme, je cumule le gel du point d'indice, un statut qui n'est pas à la hauteur de mes compétences et une retraite au rabais. Avec la loi dite de « Transformation de la fonction publique » de 2019, c'est mon statut qui est remis en cause. Pointé du doigt comme un privilégié, on fait tout pour que je ne reste pas fonctionnaire trop longtemps... **Je défends le service public**, toujours accusé des pires maux alors qu'il est notre bien commun, le seul garant possible de l'égalité dans une société. **Je veux une société juste et démocratique**, dans laquelle les choix de société importants sont faits dans le respect du débat parlementaire, pour l'intérêt général et en respectant la voix de toutes et tous. Je refuse une société dans laquelle les réformes s'imposent par ordonnance ou par 49-3, et où la répression policière remet en cause le droit de manifester.

**Pour toutes ces
raisons, je serai
en grève
le 12 mars 2020 !**

Défendons
l'éducatif,
le service
public,
et l'égalité
des droits

Cette PJJ, nous n'en voulons pas !



Abrogation de l'ordonnance de 45 et **CJPM**, mise à l'épreuve et fin de l'éducatif, mise en **concurrence** et **opacité**, casse des **collectifs de travail**, **suppression des CAP** et de la mobilité au barème, **statuts au rabais**, **souffrance** au travail, **casse des retraites**, contractuels **précaires** sous pression, **49-3**

LIQUIDATION DE LA PJJ...

Toutes et tous en grève et à Roubaix

Puisqu'ils ne nous écoutent pas, nous crierons plus fort !

Rendez-vous à **10h30** à l'**ENPJJ** (Roubaix) pour une

Assemblée Générale

Ensemble, défendons nos droits, nos pratiques et nos missions...



SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord

snpespjjsugrandnord@gmail.com

21 rue Sully – espace 35–80000 AMIENS



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN